

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE DE VENTE TRANSPORT DE COLIS LOG'IN

Lorsque vous commandez les services de LOG'IN (Ci-après "Le Transporteur" ou "LOG'IN"), vous, en tant qu'utilisateur client (Ci-après dénommé "Client ou Expéditeur »), acceptez, en votre nom et au nom du destinataire de l'Envoi (Ci-après dénommé «Destinataire final») et de toute autre personne ayant un intérêt dans l'Envoi, que les présentes Conditions générales de vente (Ci-après "CGV") liées au transport s'appliquent.

Votre acceptation sera présumée obtenue dès lors que vous souscrivez aux services LOG'IN sur le site www.log-in.tn.

PREAMBULE

-« *Colis* » désigne tous Objets emballés destinés à être expédiés et qui seront transportés par tout moyen choisi par la société ML Innovation sous l'enseigne LOG'IN, par route et par tout autre transporteur sous-traitant agissant au nom et pour le compte de la société selon les nécessités ou contraintes logistiques, ce que l'Expéditeur reconnaît et accepte.

Le Client-Expéditeur reconnaît que le poids des colis transportés est limité à Dix Kilogrammes (10 kg). Un coût supplémentaire sera rajouté par LOG'IN pour tout kilogramme supplémentaire

- « *Bon de Livraison* » comprendra tout identifiant ou document d'expédition produit par les systèmes automatisés de LOG'IN ou de l'expéditeur, tels qu'une étiquette, un code-barres, un formulaire, une facture ou toute version électronique de celui-ci. Chaque Envoi est transporté sur une base de responsabilité limitée comme prévu aux présentes.

-« *LOG'IN* » désigne tout membre de la société ML Innovation, ses préposés ou ses partenaires sous-traitants agissant au nom et pour le compte de la société.

LOG'IN se réserve le droit de refuser le transport d'un colis demandé par l'expéditeur à sa discrétion.

LOG'IN se réserve le droit de modifier à tout instant les présentes Conditions générales de vente.

CONDITIONS ET MODALITES DE TRANSPORT

LIVRAISON. Le transporteur pourra effectuer deux types de transports relatifs à la livraison des colis, selon les besoins de l'expéditeur: (i) La Livraison à un point relais; (ii) La Livraison à l'adresse du destinataire, de porte à porte. Le coût de la livraison diffèrera selon que la livraison ait lieu au point relais ou de porte à porte, selon les conditions financières présentées par LOG'IN à l'Expéditeur.

Les envois ne peuvent pas être livrés à des boîtes postales ou à des codes postaux. Les envois sont livrés à l'adresse du Destinataire indiquée par l'Expéditeur, mais pas nécessairement au Destinataire nommé personnellement.

II. COLIS PROHIBES. Il est notamment totalement interdit à L'Expéditeur de faire livrer par la société ML INNOVATION agissant sous l'enseigne **LOG'IN** les biens suivants (i) Les drogues, l'alcool, le tabac et produits dérivés du tabac, Armes à feu, (ii) Les animaux, Fourrures (iii) Tous articles de valeur exceptionnelle (diamant, œuvres d'art, antiquités, pierres précieuses, or et argent...) (iv) Les Espèces et effets négociables (v) Les produits inflammables/matériaux dangereux/des batteries/des piles... (vi) Les produits alimentaires qui exigent la présence des conditions spéciales de conserve : température, humidité (vii) Les produits non déclarés en douane tunisienne ou importés illégalement. Et plus généralement tout produits considérés comme illégal au vu de la réglementation en vigueur.

III. INSPECTION. **LOG'IN** se réserve le droit, et non l'obligation, d'ouvrir et d'inspecter les colis aux fins de vérification du respect de la réglementation en vigueur.

IV. EMBALLAGE-PACKAGING. Lorsque la nature de la chose exige un emballage, l'Expéditeur doit l'emballer de telle sorte qu'elles soit préservée de perte et d'avarie et ne risque pas de porter préjudice aux personnes, aux matériels ou autres choses transportés. L'expéditeur est responsable des dommages provenant des défauts d'emballage et exonère par conséquent le Transporteur de toute responsabilité provenant de cette absence ou de ces défauts, sauf si il a été convenu que le Transporteur effectue lui-même l'emballage du colis, et sous sa responsabilité, moyennant des frais prévus en sus et qui seront communiqués au Client par **LOG'IN** sur demande.

Le Transporteur ne sera en aucun cas responsable de l'endommagement d'un colis s'il s'avère que celui-ci était mal emballé par Le Client-Expéditeur eu égard à la nature et à la fragilité du colis.

V. GARANTIES DE L'EXPEDITEUR. L'Expéditeur s'engage à payer le transporteur dans les délais impartis. **L'Expéditeur** s'engage à délivrer à **LOG'IN** toutes les informations nécessaires au bon acheminement des colis et certifier leur exactitude, notamment: (i) Le nom et prénom du Destinataire; (ii) L'adresse exacte du Destinataire ou le lieu de livraison; (iii) La nature, le nombre du colis; (iv) Le poids, le volume du colis; (v) Le Montant du colis; (vi) La Valeur réelle et la valeur déclarée du colis. Toutes inexactitudes, ou insuffisances dans les informations données par L'Expéditeur au Transporteur dégagerait ce dernier de sa responsabilité en cas de retard dans la livraison des marchandises.

VI. DOUANE. l'Expéditeur a l'entière responsabilité des colis envoyés, s'agissant des points suivants :

- au niveau de la nature et de du contenu des colis ;
- au niveau du transport des colis s'agissant des frais fiscaux ou douaniers qui seraient dus le cas échéant ; il est clairement établi qu'en cas de contrôle d'un colis par la douane qui serait soumis à un échantillonnage par les services concernés, L'Expéditeur serait l'unique responsable de tous les frais liés au colis tels que les amendes, ainsi que tous les frais découlant de l'immobilisation de la voiture, de la confiscation de la carte grise du véhicule de transport et plus généralement du manque à gagner et de tous préjudices qui seraient subis par la société ML Innovation sous l'enseigne **LOG'IN**.

L'Expéditeur supporte vis-à-vis du Transporteur toutes les conséquences judiciaires et pécuniaires ainsi que tout litige ou amende né d'une déclaration fautive ou incomplète sur les caractéristiques de l'envoi ainsi que d'une absence ou d'une insuffisance de la facture ou d'un document en tenant lieu et devant accompagner la marchandise lors de son transports conformément à la réglementation en vigueur.

L'ensemble des frais correspondant au préjudice subi seront valorisés par le transporteur et soumis à l'Expéditeur, par écrit, pour paiement et remboursement dans un délai de 10 jours à compter de leur présentation.

Plus généralement, Le Transporteur est exonéré de tous types de responsabilités liés aux colis et s'agissant d'un défaut ou d'une négligence incombant à l'Expéditeur, ce que ce dernier reconnaît et accepte.

A cet effet, L'Expéditeur s'engage à respecter strictement la réglementation douanière et fiscale et à afficher un bon de livraison + facture etc.. sur chaque colis, et les documents d'accompagnement nécessaire à la bonne exécution d'une opération de transport tel que prévu par l'article 18 du code de la TVA , notamment lors des contrôles routiers, avec indication de l'ensemble des informations légales nécessaires et notamment :

L'Expéditeur fournit au Transporteur, dans le cadre des dispositions légales, préalablement ou au plus tard à l'enlèvement, par écrit ou par tout autre procédé en permettant la mémorisation, les indications suivantes :

- les noms et les adresse complètes, ainsi que les numéro de téléphone , de l'expéditeur et du destinataire ;
 - le nom et l'adresse de l'Expéditeur
 - la nature de la marchandise, les marque, le nombre de colis, qui constituent l'envoi
 - la spécificité de la marchandise quand cette dernière requiert des dispositions particulières (marchandise fragiles , denrées périssables, etc)
 - les modalités de paiement (port payé ou port dû) ;
 - toute autre modalité d'exécution du contrat de transport (livraison contre remboursement , déboursé)
 - le numéro de la commande et les références de l'envoi, quand ces information sont nécessaires à la bonne exécution du contrat
 - le cas échéant, les prestations annexes convenues et leurs modalités d'exécution.
- A défaut, L'Expéditeur s'engage à formuler expressément sur le bordereau de livraison qu'il prend en charge à lui seul l'entière responsabilité du colis.

VII. SAV/ SUIVI DES COLIS. L'expéditeur pourra à tout moment consulter et suivre l'acheminement des colis collectés par LOG'IN soit : (i)Directement sur l'application mise à sa disposition par le Transporteur :(avec l'adresse de l'agence selon l'adresse du client OU sur le lien du site internet OU sur l'APK du client)..... soit (ii) En contactant le SAV LOG'IN sur le numéro suivant :(numéro de téléphone ou sur le lien : Contact@log-in.tn) OU en contactant les services concernés suivants: le service financier/ Les chefs d'agences/ Le commercial le cas échéant.

VIII.LIMITATIONS DE RESPONSABILITE. Le Transporteur est, à partir de la remise du colis et contre bon de réception donné par la Société ML INNOVATION agissant sous l'enseigne LOG'IN à l'Expéditeur, responsable de la perte totale ou partielle de celle-ci, des avaries ou du retard dans la livraison, et ce jusqu'à sa remise au destinataire ou son retour à l'Expéditeur.

Il est entendu entre les Parties qu'un colis est considéré perdu s'il n'a pas été délivré au destinataire ou encore retourné vers L'Expéditeur suite à un délai de 96 heures à compter de la date figurant sur le bon de réception.

En cas de perte totale de la chose, le Transporteur s'engage à rembourser l'Expéditeur à hauteur de 70% de la Valeur déclarée de la chose transportée, sans excéder dans tous les cas sa valeur

marchande et limité dans tous les cas à un montant deDT par colis et sans excéder dans tous les cas la valeur marchande du bien..

En cas de perte partielle ou d'avarie du colis, le Transporteur s'engage à indemniser l'Expéditeur à hauteur du préjudice et relatif à la valeur déclarée du bien sans excéder dans tous les cas la valeur marchande du bien.

En cas de retard de livraison, le Transporteur ne sera responsable que si le fait lui est imputable et intentionnel.

LOG'IN fera tout son possible aux fins de délivrer le colis conformément aux délais prévus;Cependant, l'Expéditeur reconnaît et accepte que ces délais ne font pas partie intégrante des présentes conditions générales de transport et peuvent être dépassés par **LOG'IN** qui ne sera pas considéré comme responsable de ces retards tant que ceux-ci restent raisonnables. **LOG'IN** ne sera en aucun cas considéré responsable de dommages ou pertes liés à ces retards.

IX. EXONERATION TOTALE DE RESPONSABILITE. LOG'IN se verra totalement exonéré de sa responsabilité pour l'inexécution, l'exécution défectueuse ou tardive de ses obligations, en cas de vice propre de la chose à livrer, d'un cas de force majeure, ou encore si la faute est imputable soit à l'expéditeur, soit au destinataire, conformément aux dispositions de l'article 640 du code de commerce, et notamment(i) En cas de force majeure ou de de cas fortuit ;(ii) Lorsque le dommage résulte du non -respect par le client des règles d'emballage en vigueur ou de la nature du contenu de l'envoi /colis ;(iii) Lorsque le client déclare sciemment une valeur supérieure à la valeur réelle du contenu de l'envoi /colis ;(iv) En cas de confiscation des envois /colis par les services compétents conformément à la législation en vigueur.

Les colis réceptionnés sont réputés conformes et validés par le Destinataire, si, une fois le colis acheminé et remis, ledit Destinataire prend possession du colis sans émettre de réserves.

Le transfert des risques s'opère dès la réception des colis sans réserve par le Destinataire.

La réception de la chose transportée éteint toute action contre le transporteur pour avarie ou perte partielle.

X. FRAIS DE TRANSPORT. Tous les frais de transport doivent être entendus en Dinars Tunisiens (TND). Les frais sont fonctions du volume, du poids, de la quantité et de la nature des colis transportés, ainsi que de la destination. Sont exclus les taxes applicables. **LOG'IN** met à la disposition de l'Expéditeur un formulaire de simulation des frais selon les conditions énoncées.

Le paiement des services effectués par le Transporteur se fera mensuellement/ ou de façon hebdomadaire (*ou / quotidiennement dans le cas d'une personne physique*) et sera payable dans les 7jours du début du mois suivant (*OU / le jour suivant la date de la livraison au destinataire*), selon facture établie par **LOG'IN**.

L'expéditeur s'engage à exécuter son obligation de payer la Société ML INNOVATION sous l'enseigne **LOG'IN** dans les délais impartis, sous peine d'intérêts au taux légal.

LOG'IN ne sera en aucun cas responsable des pénalités ou autres taxes ou de tous dommages causés par les services de douanes et l'Expéditeur s'engage à indemniser **LOG'IN** à hauteur de tout préjudice subi. L'Expéditeur pourra soumettre une réclamation écrite relative à toute factures établies à **LOG'IN** dans un délai de 7 jours à compter de sa réception. Passé ce délai, l'Expéditeur est considéré avoir accepté la facture.

En cas d'amende ou de frais de toute nature considérés comme ayant porté préjudice au Transporteur, L'Expéditeur reconnaît et accepte que le Transporteur puisse déduire le montant de ces frais sur les montants des colis récupérés auprès des clients destinataires sans mise en demeure préalable et de plein droit.

XI. RECOURS. En cas de contestation sur la formation ou l'exécution du contrat de transport, ou d'incident survenu au cours de son exécution, l'état de la chose transportée ou présentée pour être transportée, et notamment, s'il y a lieu, son conditionnement, son poids, sa nature, seront vérifiés, et constatés au préalable et s'il n'a pas été décidé autrement entre les parties d'un commun accord, par un expert nommé par ordonnance sur requête.

Tout recours à l'encontre de **LOG'IN** devra être déposé par écrit dans un délai de Sept(7) jours au maximum à compter de la date d'acceptation du transport par les services **LOG'IN**, et devront être soumis sur le site www.log-in.tn ou directement au service réclamations. Tous recours ou réclamation pour perte, dommage ou avaries de colis ne seront traitées qu'après paiement préalable de l'intégralité des frais de services liés aux services de transport effectivement effectués par **LOG'IN**.

XII. PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES. **LOG'IN** sera amené à traiter des données à caractère personnel qui seront divulguées par le Client aux fins de réalisation des services de transport et de livraison jusqu'au destinataire final ou de point relais, ce que le Client- Expéditeur reconnaît et accepte. **LOG'IN** s'engage à protéger et à garantir toutes les données personnelles collectées selon les termes prévus dans la charte de protection des données personnelles **LOG'IN** disponible sur le présent site et acceptée par les utilisateurs.

L'Expéditeur déclare que lorsqu'il fournit des données personnelles à **LOG'IN** relatives au Destinataire du colis, l'Expéditeur s'est conformé à ses obligations légales de traitement, de consentement et de partage de ces données, notamment en informant les personnes concernées que les données personnelles, y compris les noms, prénoms, l'adresse e-mail, adresse postale et le numéro de téléphone portable du Destinataire, sont nécessaires pour le transport, et la livraison.

XIII. CONFIDENTIALITE. L'Expéditeur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir confidentielles les informations de toute nature qui lui sont communiquées comme telles par **LOG'IN** pendant l'exécution du présent contrat, ou dont elle aura eu connaissance au cours de la réalisation de la prestation. **LOG'IN** et l'Expéditeur s'engagent à n'utiliser ces informations qu'aux fins de la réalisation des services proposés. Ils s'engagent à ne pas exploiter, pour leur compte ou pour celui d'un tiers, directement ou indirectement, tout ou partie de ces informations. Chaque partie devra, à la fin des relations contractuelles, restituer tout document contenant des informations confidentielles qui lui aura été confié par l'autre partie et n'en conserver aucune copie. Toute violation de cette obligation de confidentialité par l'une ou l'autre des parties entraînera l'obtention de dommages et intérêts à la partie lésée.

XIV. FORCE MAJEURE. **LOG'IN** ne pourra être tenue pour responsable des pertes ou dommages résultant de circonstances indépendantes de sa volonté. Ceux-ci incluent, sans s'y limiter: tout défaut ou caractéristique lié à la nature de l'Envoi, même connu de **LOG'IN**; tout acte ou omission d'une personne non employée ou engagée par **LOG'IN** (- par ex. Expéditeur, Destinataire final, tiers, douane ou autre fonctionnaire du gouvernement); les cyberattaques de tiers ou d'autres menaces liées à la sécurité de l'information; "Force Majeure" - par ex. tremblement de terre, cyclone, tempête, inondation, brouillard, guerre, accident d'avion, embargo, émeute, épidémie, pandémie, agitation civile ou action industrielle.

Dans ces conditions **LOG'IN** sera temporairement déchargée de ses obligations, notamment en cas de retards pour la l'exécution de ses services, pendant le temps ou la force majeure persiste.

XV. RETOURS. Si l'Envoi est jugé inacceptable tel que décrit à la Section II, s'il a été sous-évalué à des fins douanières, si le Destinataire ne peut être raisonnablement identifié ou

localisé, ou si le Destinataire refuse la livraison ou le paiement de tous frais, **LOG'IN** fera des efforts raisonnables pour retourner le colis à l'Expéditeur et aux frais de l'Expéditeur. S'il n'est pas possible de retourner le colis, il peut être libéré, abandonné, éliminé ou vendu sans encourir aucune responsabilité envers l'Expéditeur ou toute autre personne sans mise en demeure préalable. **LOG'IN** se réserve le droit de détruire tout colis si LOG'IN est empêché par une loi ou un organisme d'application de la loi de le renvoyer en tout ou en partie à l'Expéditeur, ainsi que tout colis de marchandises dangereuses.

XVI. DROIT APPLICABLE-JURIDICTION COMPETENTE. Le présent contrat est régi et sera interprété selon les lois de la République Tunisienne. Pour toute contestation de la validité des dispositions du présent contrat et tout litige pouvant découler de l'interprétation et de l'exécution des présentes, non réglé à l'amiable, les parties font expressément attribution de compétence aux tribunaux de Tunis la capitale.